

ARI : Appareil Respiratoire Isolant



POURQUOI UTILISER CETTE EPI ?

Intervention dans une atmosphère dite **non respirable** :

Atmosphère Toxique :
Risque d'intoxication



Atmosphère Inerte
Risque d'asphyxie



Fumée d'incendie
Risque intoxication, brûlures



LES PRÉREQUIS POUR LE PORT DE L'ARI

- Aptitude Médicale** (condition physique, cardiovasculaire, respiratoire, dorsal, ORL, vue...),
- Formation** à son utilisation (évaluation théorique et pratique),
- Etanchéité** (Rasage, éruptions cutanées, lunettes,...).

ATMOSPHERE RESPIRABLE

- L'air que l'on respire est constitué de :
21% d'oxygène
78% d'azote
1% de gaz rares

Une modification de ces proportions ou la présence de gaz ou de vapeurs toxiques dans l'air que nous respirons peut provoquer à court terme ou long terme le décès.

COMMENT VOUS PROTEGER ?

PREVENTION → **PROTECTION COLLECTIVE** → **PROTECTION INDIVIDUELLE**

Supprimer les risques, comment ?

- Supprimer le **danger** (ce qui peut blesser)
- Supprimer l'**exposition** (éviter de vous exposer à une atmosphère dangereuse)

Mise en place protection collective :

- Ventilation naturelle
- Ventilation mécanique



En dernier recours, l'EPI sera utilisé :



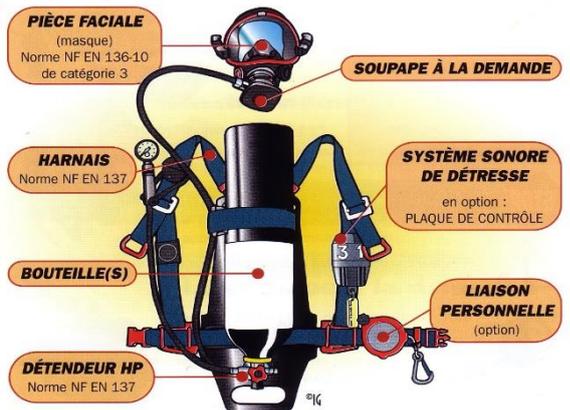
DESCRIPTIF DU MATERIEL

Appareils Respiratoires Isolants

APPAREILS NON AUTONOMES
(boyaux)



APPAREILS AUTONOMES
(à « dos d'homme »)



PIECE FACIALE



Apport d'air à la demande



Apport d'air en continu (sur chariot)

Masque à adduction d'air

VERIFICATION

L'ensemble des éléments doit être vérifié :

- **AVANT** chaque utilisation
- **ANNUEL** par un organisme agréé.



RESERVE D'AIR

Votre apport d'air provient d'un milieu sain :

- Une bouteille
- Un chariot
- Un compresseur



Elle porte un marquage noir et blanc sur l'ogive.
Elle est éprouvée tous les 10 ans.
L'air est renouvelé tous les 3 mois.
On ne doit JAMAIS la vider entièrement.

Sur une bouteille et un chariot, il est possible de calculer votre quantité d'air disponible, ainsi votre autonomie de travail.

$$\text{AUTOMONIE (min)} = \frac{\text{Volume de la bouteille en air (L)} \times \text{Pression (Bars)}}{\text{Consommation moyenne (L/Min)}}$$



Ta consommation varie de 50L/min à 100L/min en fonction de l'effort.



REGLES D'ENGAGEMENT

AVANT

- Préparation de l'opération (visite terrain, mode opératoire,...)
- Désigner le personnel intervenant (formé et habilité)
- Récupération et contrôle du matériel (VGT, état, ...)
- Récupération des documents de travail (permis de travail, permis de pénétrer)
- Désigner le personnel de secours et repérer les moyens de secours (surveillant, moyens d'alerte).



Le surveillant est obligatoire, pas d'intervention seul autorisé à l'ARI

- S'équiper de son ARI :

Robinet ouvert **A**rmement du sifflet **P**ression au manomètre **A**justement du harnais **C**ode de communication **E**tanchéité du masque

- S'équiper si besoin de moyen de détection

PENDANT

- Intervenir minimum à deux
- Si un des intervenants doit sortir, l'ensemble du binôme sort
- Rester en contact permanent avec le surveillant
- Attention aux cheminements des flexibles (points chauds, angles saillants, voies de circulation,...)
- En cas de problème (panique, stress, manque d'air,...)



Evacuer la zone, ne pas ENLEVER votre masque, votre vie en dépend

APRES

- Ranger et nettoyer le matériel (flexibles, masques, etc..., selon les recommandations constructeurs)
- Remplir les bouteilles
- Remontée toutes ANOMALIES



Ouverture d'une antenne

FOSEC à Nantes

(Sillon de Bretagne à Saint Herblain)



BORDEAUX

5 rue Pierre et Marie Curie
33290 Blanquefort
Tél. : 05 56 08 49 87

bordeaux@fosec-pibplus.com



DONGES

201 Le Rocher
44480 DONGES
Tél. : 02 40 91 0505

donges@fosec-pibplus.com



PARIS

23, Rue Georges Bizet
92000 Nanterre
Tél. : 01 57 67 60 07

paris@fosec-pibplus.com



MARTIGUES

7 Rue des Tamaris
ZAC des Étangs Est
13920 Saint Mitre Les Remparts
Tél. : 04 42 43 90 07

martigues@fosec-pibplus.com



LYON

1 Rue Jules SERVAL
69200 VENISSIEUX
Tél : 09 84 09 01 14

lyon@fosec-pibplus.com

www.fosec-pibplus.com

